



Règlement de la consultation

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT DE TYPE « MULTISPORTS »

11.048T

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

le 12 SEPTEMBRE 2011 à 10 heures

Règlement de la consultation

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER: Objet de l'appel d'offres

ARTICLE 2: Conditions de l'appel d'offres

ARTICLE 3 : Présentation des offres

ARTICLE 4 : Jugement des offres

ARTICLE 5 : Documents à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

ARTICLE 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

ARTICLE 7 : Renseignements complémentaires

ARTICLE PREMIER - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet la construction d'un équipement de type multisports d'une surface d'environ 209m² et d'un espace fitness d'une surface d'environ 100 m² rue André Gelas à Feyzin

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché est lancé conformément à la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics (décret n°2006.975 du 1er août 2006).

2.2 - Tranches et lots – liste des options - qualifications et effectifs requis

Le présent marché comporte deux lots.

n° de	Intitulé du lot	Qualifications requises
lot		
1	démolition des ouvrage existant ,décapage	Sur références
	et reprise des enduits petit terrassement	
2	Fourniture et installation d'un équipement	Sur références
	de type multisport et d'appareils de	
	fitness	

En cas d'absence de qualification, la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

Elles seront produites sous la forme de fiches d'opérations indiquant le nom, le lieu, le montant du lot, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, des photos et/ou documents graphiques et accompagnées d'une attestation avec appréciation de la maîtrise d'œuvre spécialisée dans ce type de travaux.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Si une offre est présentée par un groupement, ce dernier devra indiquer tous les co-traitants connus lors de son dépôt ainsi que la part des prestations réalisées par chacun des membres du groupement. La personne responsable du marché ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes et options :

Le dossier ne comporte pas d'options. Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 - Visite conseillée :

Une visite conseillée du site est organisée le **29 août 2011 à 9 heures.** Prendre rendez-vous au préalable avec Monsieur ROMAND au 06,22,34,58,53. Rendez-vous au pôle cadre de vie à la Mairie de Feyzin, 18 rue de la Mairie.

2.5 – Dématérialisation des procédures :

S'agissant d'un marché à procédure adaptée, le Maître d'Ouvrage n'accepte pas la remise des offres par voie électronique.

2.6 - Durée d'exécution du marché :

Les travaux sont à réaliser dans un délai de 10 semaines dont quinze jours de préparation de chantier par dérogation au CCAG travaux. La date prévisionnelle de début des travaux pour l'aménagement de cet espace est fixée au 29 septembre 2011 y compris période de préparation. Ce délai comprend les intempéries pouvant intervenir durant l'exécution des travaux et les périodes de congés payés.

2.7 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **six jours (6)** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée par la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 - Délai de validité des offres

90 jours

2.9 – Conditions de résiliation d'un marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus au 2°, aux b et c du 3° de l'article 45 et au I de l'article 46 du code des marchés publics :

Le marché sera résilié de plein droit en cas d'inexactitude des renseignements prévus au 2°, aux b et c du 3° de l'article 45 et au I de l'article 46 du code des marchés publics. Le cocontractant sera redevable d'une somme forfaitaire de **10.000 €uros** pour le préjudice causé à l'administration.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes <u>dans une seule et même</u> <u>enveloppe :</u>

- 3.1 Dans une sous-pochette identitifiée « candidature » : les justificatifs à produire quant aux qualités, capacités et références du candidat dans les conditions fixées à l'article 45 du Code des Marchés Publics :
- La lettre de candidature et, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC1),
- La déclaration du candidat **(imprimé DC2)** à jour au moment de la réponse de l'entreprise au présent appel d'offres,
- la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (imprimé NOTI 1 ou équivalent)
- l'état annuelle des certificats reçus (imprimé NOTI 2) ou documents équivalents (3666-1-2-3-4 et attestation URSSAF),
- une attestation d'assurances de responsabilité civile et de dommages pour l'année 2011

L'ensemble des documents intitulés DC sont disponibles gratuitement par téléchargement sur le site du ministère des finances http://www.minefi.gouv.fr

Si les documents « noti1 » et « noti2 » ne sont pas transmis au moment de la candidature, ils seront demandés comme le stipule le code des marchés publics avant la notification du contrat.

Les groupements d'entreprises devront fournir l'ensemble des renseignements ci-dessus complétés par :

 une lettre d'intention de soumissionner de chaque entreprise en précisant explicitement la désignation du mandataire commun, la désignation des co-traitants et pour chaque entreprise le nom du responsable qui sera chargé de gérer les prestations

L'ensemble des pièces qui ne seront pas fournies en original devront être revêtues de la mention manuscrite suivante : « je soussigné,; agissant au nom de la Société....., atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original », datée et signée bleue en original.

3.2 – dans une sous-pochette identifiée « l'offre » : le dossier à remettre par chaque candidat et concernant le(s) lot(s) pour lequel/lesquels il est consulté comprendra les pièces suivantes datées, signées et éventuellement complétées par lui :

- 1. L'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé,
- 2. Le cahier des clauses administratives particulières dûment signé,
- 3. le CCTP dûment signé,
- 4. Le bordereau de prix forfaitaire (lot1) dûment complété et signé,
- 5. le bordereau de prix forfaitaire (lot 2) dûment complété et signé,
- 6. le mémoire technique par lot dûment complété et signé où sera précisé :
- les moyens matériels (4 points),
- les moyens humains (4 points),
- l'organisation et mode préparatoire, mode de réalisation des travaux (4 points),
- la qualité des matériaux : provenance des matériaux, mobiliers et végétaux, fiches techniques, coordonnées des fournisseurs (4 points),
- la gestion des déchets et hygiène, sécurité sur le chantier (interne au chantier et externe, sur rue Léon Blum) (4 points).
- 7. Proposition d'un délai de réalisation des travaux fixée initialement à 10 semaines. La réduction de ce délai permettra de juger le critère « respect des délais »

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du code des marchés publics.

Critères de sélection des candidatures : Qualifications requises ou références équivalentes récentes (voir 3.1 ci-dessus),

Critères d'attribution des marchés pour les deux lots : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Valeur technique (1):
Prix (2):
Respect des délais (3):
50 %,
40 %,
10 %.

ARTICLE 5 – DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D'ATTRIBUER LE MARCHE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les certificats correspondants aux attestations ci-après dans un délai de trois jours à compter de l'envoi d'un simple fax ou courriel par la personne responsable du marché :

- Les pièces mentionnées à l'article R.324-4 du code du travail.

- L'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI 2) ou les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à la rubrique D de la déclaration (photocopies certifiées conformes, datées et signées en original)
- Afin de satisfaire aux obligations fiscales et sociales, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par un déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Dans le cas où le candidat ne serait pas affilié à une caisse de congés payés, celui-ci doit fournir une déclaration par laquelle il affirme verser à ses salariés leurs indemnités de congés payés.
- -Les attestations d'assurances en cours de validité (responsabilité civile et décennale) qui devront correspondre au minimum à la particularité des prestations pour lesquels l'entreprise est soumissionnaire.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats ci-dessus dans un délai prévu ci-dessus, son offre est rejetée. La personne responsable du marché présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les plis contenant les offres devront être remis **contre récépissé** à la **Direction Générale—unité contrôle de gestion de la Mairie de Feyzin** avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement, **avant 10 heures**, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et **parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté comportant la mention :

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT DE TYPE « MULTISPORTS »

<u>marché 11.048 T</u> <u>avec la mention ne pas ouvrir</u>

Cette offre sera adressée à :

Monsieur le Maire MAIRIE DE FEYZIN 18 rue de la Mairie – BP 46 69552 FEYZIN cedex

Elle contiendra:

- les justificatifs à produire par le candidat conformément à l'article 3.1 du présent règlement de la consultation,
- **l'offre** relative au lot conformément à l'article 3.2 du présent règlement de la consultation.

Les offres dématérialisées ne sont pas acceptées.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Renseignements d'ordre administratif :

Mairie de FEYZIN DG/Unité Contrôle de Gestion Madame Nathalie Almeida 18 rue de la Mairie - BP 46 69552 FEYZIN Cédex

Tel: 04.72.21.46.91 Fax: 04.72.36.48.70

Adresse mail : <u>n.almeida@ville-feyzin.fr</u> **Site web : <u>www.ville-feyzin.fr</u>**

Renseignement d'ordre technique :

Mairie de FEYZIN Pôle Cadre de Vie Monsieur ROMAND Bernard

Tél.: 06.22.34.58.53